

APPEL A PROJET RESIDENCE DE JOURNALISTE

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône Alpes, la médiathèque départementale de l'Isère souhaite organiser pour une première édition, des résidences de journaliste(s) à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, au sein des bibliothèques de son réseau de lecture publique.

1. RAPPEL DU CONTEXTE :

Le ministère de la Culture a réaffirmé en 2020 la priorité qu'il accorde à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Le département de l'Isère souhaite s'associer à ce programme et s'en faire le relais afin de favoriser le développement des actions relatives à l'éducation aux médias et à l'information au sein des bibliothèques de l'Isère.

Dans le cadre du second volet de son plan lecture 2020-2026, la médiathèque départementale de l'Isère s'est notamment donnée pour mission, le développement de l'égalité d'accès pour tous à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire isérois en favorisant différents types de médiations, cœur de l'action culturelle. A ce titre, elle entend s'impliquer dans l'éducation aux médias et à l'information, à la citoyenneté et à l'engagement.

Deux territoires ont répondu à ce projet : les communes de Nivolas Vermelle et de St Martin d'Uriage. Le rayonnement des actions à venir doit également couvrir un territoire plus élargi, en lien avec d'autres communes partenaires.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent cahier des charges.

2. OBJECTIFS GENERAUX D'UNE RESIDENCE DE JOURNALISTE :

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. Les résidences de journaliste(s) ont pour vocation de venir en soutien aux projets portés par les territoires, comme :

- Mettre en place des actions de transmission par la création de contenus et par l'échange, d'un savoir-faire journalistique auprès de publics éloignés et peu familiers des outils et ressources numériques ;
- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination de tous les publics ;
- Aider à la structuration de démarches de médias de proximité en lien avec les usages et pratiques du territoire

3. LES ATTENDUS SPECIFIQUES DE CETTE RESIDENCE :

3.1 PROFIL RECHERCHE

La résidence s'adresse à des journalistes professionnels, journalistes en free-lance ou journalistes intégré(e)s dans une rédaction. Cet appel à projets est également ouvert aux journalistes de la presse écrite, illustrateur, dessinateur de presse.

Un binôme journaliste/photographe ou journaliste/vidéaste serait également apprécié afin de traiter la problématique du décryptage des images (court-métrage, publicité).

3.2 OBJECTIFS GENERAUX ET LES ENJEUX

Cette résidence doit s'intégrer dans une dynamique déjà initiée par le département de l'Isère, notamment auprès de collégiens, dans le cadre du PICC Isérois et les différents parcours EAC. Elle apportera une réponse complémentaire aux enjeux d'éducation à la citoyenneté travaillée au cœur de ces 2 dispositifs. L'enjeu est le développement de l'éducation aux médias et à l'information, auprès d'un large public.

Les enjeux liés sont les suivants :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents medias : développer l'esprit critique
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique
- Permettre une meilleure compréhension des outils et ressources en lien avec les différents mouvements de libération de paroles autour de la laïcité, du féminisme... ou de la presse scientifique

Cette résidence pourra prendre diverses formes, mais elle devra nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- actions éducatives diverses en direction du « tout-publics »
- actions de formation à destination des médiateurs – bibliothécaires, bénévoles, partenaires associatifs par exemple
- diffusion des productions par des temps de conférences, débats, échanges, workshops, webradio ...

Selon les territoires retenus, des attendus spécifiques pourront s'ajouter à ces attendus communs à tous dispositifs de résidence de journaliste(s).

3.3 LES PUBLICS VISES :

Les publics bénéficiaires des actions sont :

- les publics jeunes et moins jeunes du territoire sur les temps scolaires, extra-scolaire et en soirées
- les acteurs locaux : animateurs, médiateurs, familles, éducateurs, bibliothécaires...
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

3.4 ORGANISATION GENERALE ET CONDITIONS :

Le projet devra être construit en partenariat sur le territoire retenu et les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel. Outre l'ingénierie apportée pour la mise en place de la résidence, la médiathèque départementale facilitera son déroulé et les actions déclinées via le prêt des outils d'éducation à l'image en vue d'apporter du matériel nécessaire à la tenue de ces ateliers. Les deux « mashup », ainsi que des bornes « short Edition », une sélection d'ouvrages sur l'EMI, des jeux, des revues, si nécessaire des tablettes, ainsi des ressources numériques en ligne seront mises à disposition en priorité sur cette action en fonction du calendrier des besoins.

Phasage du projet :

- Cibler le/les territoire(s) concerné(s)
- Retenir les actions à mener par le(s) journaliste(s) – réponse à l'appel à projets
- Organiser des ateliers auprès des différents publics
- Restituer le travail effectué

La résidence du journaliste ou binôme s'effectuera entre septembre et décembre 2021.

En amont, le mois de juin et l'été pourront être mis à profit pour découvrir et explorer le territoire, aller à la rencontre des habitants et des acteurs locaux.

Une rencontre sera organisée à l'issue du choix du/des journalistes avec les acteurs du territoire retenus pour le projet. Cette rencontre, en présence du/des journaliste(s), permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du/des territoires retenus.

La période qui suivra permettra de faire émerger les projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures. Le calendrier de travail sera établi pour permettre un équilibre des interventions sur le/les territoire(s) retenu(s)

Une date de restitution et de bilan sera prévue avant ou après les vacances scolaires d'hiver 2021, à l'issue de la résidence, en présence du/des journaliste(s) retenu(s) et de la MDI.

4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

- **Durée et calendrier de la résidence**

La résidence s'étalera idéalement de juin à décembre 2021 selon différents temps :

- Phase de découverte – juin et l'été pour des temps de rencontre avec les acteurs locaux
- Phase d'immersion – septembre à décembre pour la mise en place d'interventions auprès des publics

- **Conditions financières**

Le volume horaire de la résidence sera d'environ 20 jours de travail minimum en résidence par personne à raison de 6h par jour, soit 120h minimum. Une rémunération forfaitaire de 18 000€ est prévue (soit 9000€ par personne) incluant les temps de repérage, de préparation et d'intervention.

Les frais de déplacements, l'éventuel hébergement et les repas restent à la charge du(es) journaliste(s). Le(s) journaliste(s) doit(vent) prévoir d'être autonome(s) et véhiculé(s) pour leurs déplacements.

- **Cadre juridique**

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la collectivité d'accueil et du journaliste en résidence sera signée avant le début de l'intervention.

5. ELIGIBILITE ET SELECTION

Si vous êtes journaliste professionnel exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation, vous êtes invité à envoyer votre candidature par courriel à l'adresse suivante : thomas.gomez-de-mercado@isere.fr dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- un courrier faisant état de votre motivation et un projet détaillé des actions possibles
- un CV
- tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection

La commission de sélection sera composée :

- du conseiller du livre et de la lecture - DRAC
- Magali Longour, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et du patrimoine
- Nathalie Preteux, Directrice du réseau de la lecture publique
- Thomas Gomez de Mercado, en charge du projet EMI sur le territoire
- Professionnels des territoires retenus

Date limite de dépôt vendredi 07 mai 2021 minuit.

Une pré-sélection est prévue sur dossier.

Les critères de pré-sélection sont les suivants : Expérience décrite de résidence, contenus proposés, publics ciblés, compétences spécifiques, format de restitution, calendrier adapté et lieu.

Les candidats retenus lors de la pré-sélection seront informés avant la mi-mai pour une première audition fin mai-début juin, avant le choix définitif.

6. CALENDRIER

- Avril 2021 : diffusion de l'appel à projet
- 07 mai 21 : date limite du dépôt des candidatures
- 20 mai 2021 : information auprès des candidats
- Fin mai 2021 : auditions pour la sélection finale des candidats
- Juin et été 2021 : temps de rencontres et d'échanges avec les territoires et la MDI pour organisation des temps d'action à la rentrée de septembre.